

29 SEP. 2022

29 SEP. 2022

**DELIBERATION N°.2022.065**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, GABRIEL NGOMA A DIDIER EISCHEN

**ABSENTS :**

LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, BELWALID PARJOU

**Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 3 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENES DE L'EST VALDOISIEN**

**RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Budget Primitif 2022 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2021 relative à la signature d'une convention pluriannuelle 2021-2023 entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien ;

Considérant la volonté de la ville de Fosses de soutenir l'action de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, dont l'activité rencontre l'intérêt culturel local ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, au titre de l'année 2022 est, en fonctionnement, de 250 000 € ;

Considérant les dépenses imprévues de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien afin de mettre en sécurité l'espace scénique ;

Considérant la difficulté de l'Espace Germinal à faire face budgétairement à ces dépenses imprévues d'un montant de 22 238 €, soit 13 374 € de matériel et 8 864 € d'interventions pour la réfection du plancher de la scène ;

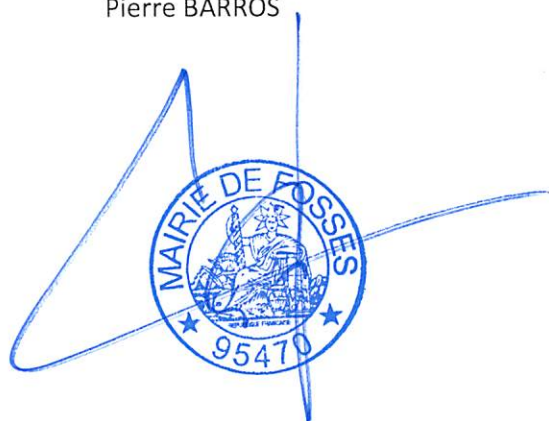
**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'accorder pour l'année 2022, une subvention exceptionnelle de 22 238 € au bénéfice de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien.
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget communal, au chapitre 65, compte 6574, fonction 313.

**24 voix POUR**

**1 ABSTENTION** : *Consuelo NASCIMENTO*

Le Maire,  
Pierre BARROS



La secrétaire de séance,  
Jeanick SOLITUDE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JS", written over the name of the secretary.